

N/REF : 14/08/2026 8H56 C:265387 I:37390
V/REF : TEL
V/Appel du Vendredi 14/08/2026 a 8H56

M DUBUSSCHERE STEPHANE

**26 RUE MARCEL PERETTO
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE NEUILLY
26 RUE MARCEL PERETTO
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 21 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 26 MARCEL PERETTO GRENOBLE
CONTACT SUR PLACE DUBUSSCHERE 06 58 85 09 14
TARIF DE 241,07 E / TTC HEURE PAR CB PRENDRE TPE
LEATI0786@HOTMAIL.FR

MOTIF : INTERVENIR POUR EVIER BOUCHÉ

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 14/08/2026 A 11H15:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.DUBUSSCHERE
DÉBOUCHAGE AU FURET MÉCANIQUE (K50) PAR L'ÉVACUATION DE LA CUISINE
ÉCOULEMENT NORMAL
REMARQUE : FUITE SOUS ÉVIER
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
0,75	H. Personnel + RIDGID K50 le 14/08	1	124,98	93,73

TOTAL H.T.	93,73
T.V.A. a 10,00%	9,37
TOTAL T.T.C.En EURO	103,10

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN